

Date de la convocation : 03/12/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 45 2025**

**Séance du 11 Décembre 2025**

**Membres en exercice : 9**

**Présents : 8 Absents : 1**

**Représentés : 0 Pour : 8**

**Contre : 0 Abstention : 0**

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Onze Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

**Présents :** SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, KROGSDAHL A, THEULE JC, VEDEL P, STEHLE C,  
**Absent :** NICAISE V.

**Secrétaire de séance :** MORESMAU JP

**Objet : adoption d'un nouveau Logotype pour la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT**

La commune a initié la création d'un nouveau logotype dans le but de renforcer son image de marque, d'améliorer sa reconnaissance et d'assurer une cohérence visuelle sur l'ensemble de ses supports de communication, qu'ils soient institutionnels (comme les courriers) ou promotionnels (programmes culturels, affiches, site internet, Lettre du Verdus, etc.).

Dans cette perspective, nous vous proposons d'adopter un nouveau logotype accompagné de plusieurs déclinaisons (verticale, horizontale, en couleur, en noir et blanc, ..) afin de garantir une adaptation harmonieuse à tous les formats et supports créés par la commune.



**ST-GUILHEM  
LE-DÉSERT**



**ST-GUILHEM  
LE-DÉSERT**



**ST-GUILHEM  
LE-DÉSERT**



Ce nouveau logo, s'inscrit dans l'histoire, en s'inspirant du traditionnel blason bleu et or de la commune, modernisé et associé au nom de Saint-Guilhem-le-Désert. En effet, jusqu'à présent, sur nos supports promotionnels et dans le cadre de nos partenariats extérieurs, nous avons utilisé le seul blason bleu et or sans mention du nom de la commune. (Voir ci-dessous)

Par ailleurs, deux versions de ce logo coexistent :



Une ancienne pour les courriers institutionnels



Une plus récente pour d'autres supports (panneaux, programmes culturels, invitations, etc.).

L'introduction de ce nouveau logotype et de ses déclinaisons favorisera ainsi une meilleure cohérence visuelle.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

**Adopte / N'adopte pas**

**Le nouveau Logotype pour la commune de SAINT GUILHEM LE DESERT tel que présenté ci-dessus.**

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

**Le Maire,  
SIEGEL R.**



**Le / La secrétaire de séance,**

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le .....